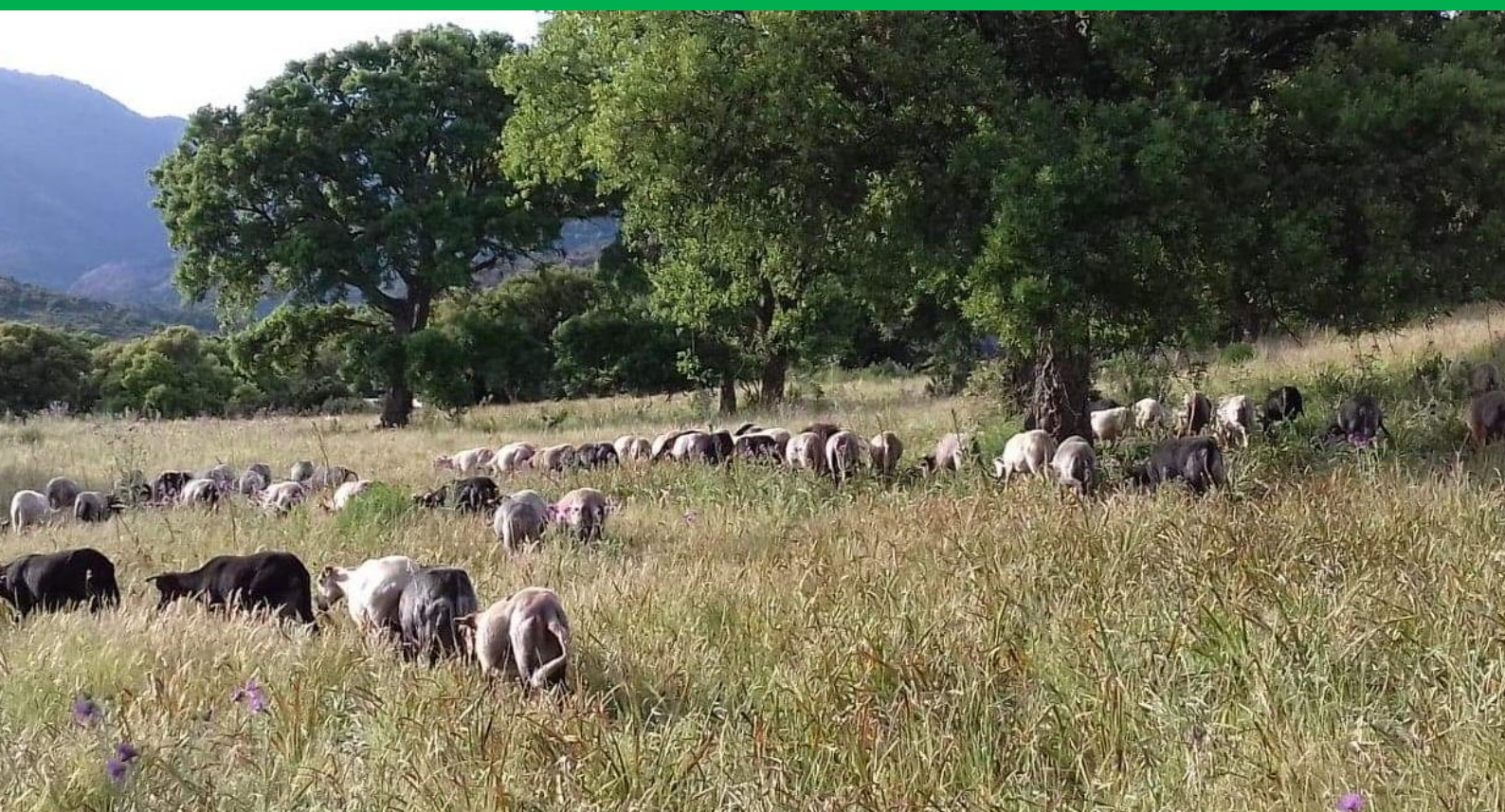


SYSTÈMES DE PRODUCTION OVINS LAITIERS HERBAGERS MIXTES



CAS TYPE – SPOL HERBAGERS MIXTES (HM)

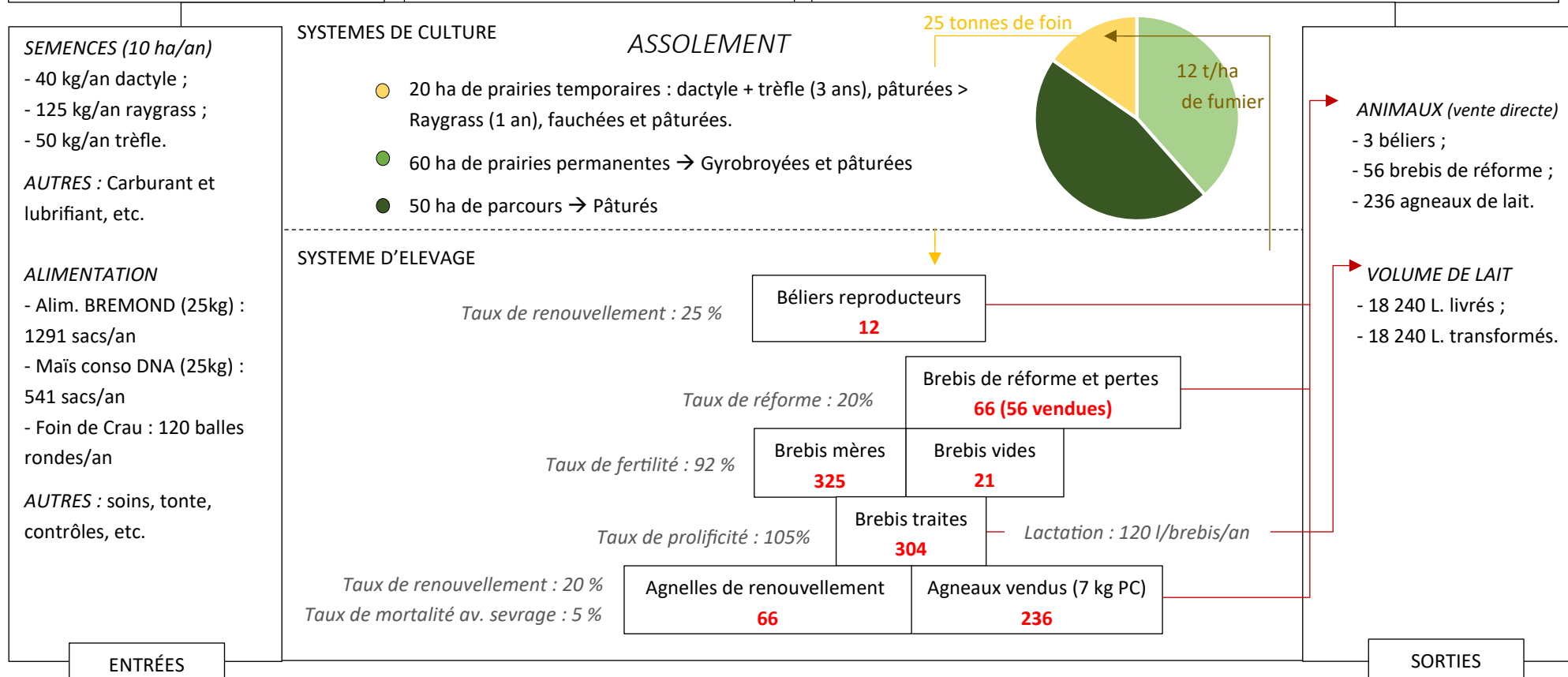
SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

Les exploitations agricoles affectables à ce modèle sont situées en coteaux et une mono-traite y est pratiquée.

SAU TOTALE : 130ha
SURFACES EN PROPRIETE : 10ha
DPB : 70ha
SURFACES ELIGIBLES : 70ha

ACTIFS FAMILIAUX : 2
EMPLOYÉ PERMANENT : 0
EMPLOYÉ TEMPORAIRE : 0

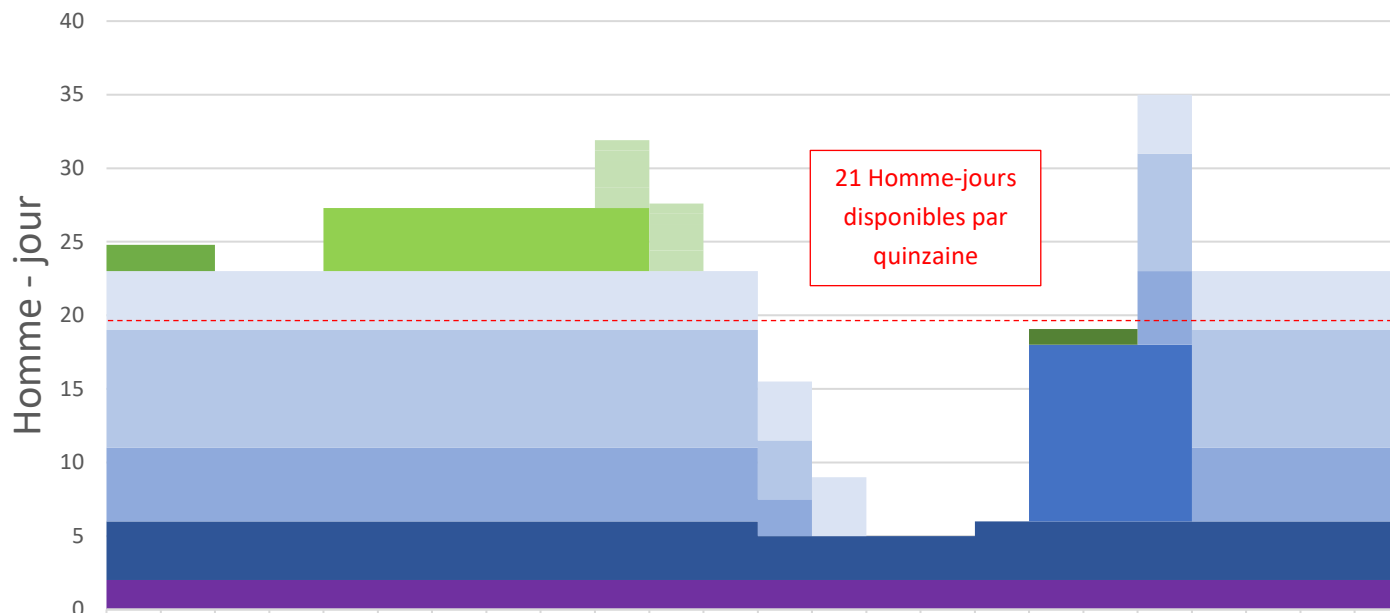
MATERIEL & BÂTIMENTS : Bergerie de 200m², Machine à traire 12-24, 1 tank à lait, 20 nourrisseurs, 25 abreuvoirs, 15 râteliers, tracteur 50 cv, tracteur 95 cv, clôture 2000m, hangar de stockage de 250 m², bétailière, semoir « semis-direct », faucheuse conditionneuse à fléau, presse balles rondes, épandeur à fumier, gyrobroyeur forestier, groupe électrogène, pick-up.



CALENDRIER DE TRAVAIL

CALENDRIER DE TRAVAIL - CAS TYPE - SPOL HM

- faucheuse à fléau (1h/ha)
- fanage (1h/ha)
- endainage + pressage (2h30/ha)
- ramassage 2 UTH (2h/ha)
- semis (45min/ha)
- épandage fumier (2h30/ha)
- gyrobroyage (3h/ha)
- commercialisation (2h/j)
- transformation (4h/j)
- monotraite (2h30/j)
- assistance des MB (6h/j)
- surveillance (1h30-2h/j)
- alimentation (1h/j)



	JAN V-1	JAN V-2	FEV- 1	FEV- 2	MA R-1	MA R-2	AVR -1	AVR -2	MAI -1	MAI -2	JUIN -1	JUIN -2	JUIL -1	JUIL -2	AOU -1	AOU -2	SEP- 1	SEP- 2	OCT 1	OCT -2	NOV -1	NOV -2	DEC -1	DEC -2
faucheuse à fléau (1h/ha)										0,7	0,7													
fanage (1h/ha)										0,7	0,7													
endainage + pressage (2h30/ha)										1,8	1,8													
ramassage 2 UTH (2h/ha)										1,4	1,4													
semis (45min/ha)																		1,07	1,07					
épandage fumier (2h30/ha)	1,8	1,8																						
gyrobroyage (3h/ha)					4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3														
commercialisation (2h/j)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4						4	4	4	4	4
transformation (4h/j)	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	4							8	8	8	8	8
monotraite (2h30/j)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	2,5							5	5	5	5	5
assistance des MB (6h/j)																		12	12	12				
surveillance (1h30-2h/j)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4
alimentation (1h/j)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Le nombre d'Hj total absorbé par les chefs d'exploitation est de 512,77 Hj, soit 3589,39 h/an.

Leur revenu horaire est estimé à 11,6 €/h chacun, soit 1,13 smic brut horaire par actif familial.



ESTIMATION DÉTAILLÉE DES CHARGES

TOTAL PRODUITS	133 827 €
Produit lait livré (50%)	24 442 €
18 240 litres x 1,34 €	
Produit lait transformé (50%)	64 022 €
18 240 litres x 3,51 €	
Produit viande	14 188 €
Produit brut	102 652 €
Subventions d'exploitation	31 175 €
DPB	7 770 €
Paievements redistributifs	2 584,28 €
Paievements verts	5 477,85 €
Aide ovine	7 475 €
ICHN montagne sèche	9 133,3 €

TOTAL CHARGES	103 911 €
Charges végétales	1 717 €
Engrais et amendements	0 €
Semences	854,25 €
Frais d'irrigation	0 €
Carburant et lubrifiants	862,58 €
Charges animales	41 779 €
Aliments du bétail	29 579,47 €
Frais vétérinaires	1 737,7 €
Autres frais d'élevage	9 993,69 €
Cotisations professionnelles	468,55 €
Frais de transformation	3 534 €
Ferments lactiques	72,5 €
Présure	57,5 €
Eau, électricité et gaz	2943,69 €
Produits d'entretien	250 €
Autocontrôles	210 €
Frais de commercialisation	2 486 €
Conditionnement	1 368 €
Transport	1 117,5 €
Charges de personnel	10 460 €
Rémunérations du personnel	0 €
Charges sociales du personnel	0 €
Cotisations sociales exploitants	10 460 €
Charges financières	322 €
Autres charges	13 813 €
Entretien et réparations matériel	1 695 €
Primes d'assurance	2 609 €
Frais de gestion	1 794 €
Petits équipements et fournitures	3 148 €
Frais postaux	564 €
Foncier (taxes et fermages)	4 003 €
Amortissements	29 800 €
Matériels et bâtiments d'élevage	7 881 €
Matériels et bâtiments de culture	14 678 €
Matériels et bâtiments de transformation	5 035,71 €
Autres	2 205 €



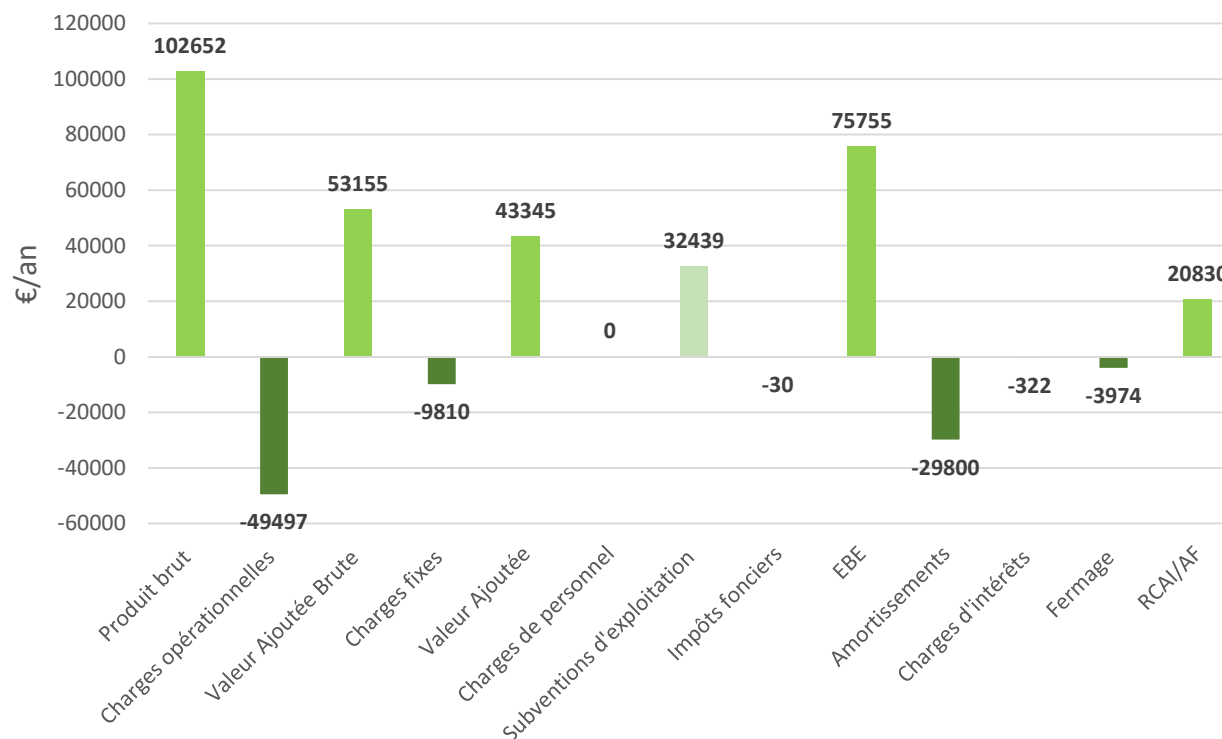
La **Valeur Ajoutée Brute (VAB)** correspond à la valorisation des facteurs de production (foncier, travail, etc.) et mesure la capacité d'un système à recouvrir les charges fixes et les charges de personnel. Ici, la VAB indique une productivité de la terre de **408 €/ha** (VAB/ha) et du travail de **103,66 €/Hj** (VAB/Hj).

La **performance économique (EBE)** mesure la capacité du système à amortir les investissements (mécanisation, matériel et bâtiments), à assumer les charges d'intérêts (prêts bancaires, soutiens financiers) et à maintenir ou augmenter la maîtrise foncière (fermage) afin de dégager un revenu pour les exploitants. Dans le cas présent, l'EBE **dépend à 43 % des subventions de la PAC** pour une production par brebis traite de 120 l/an.

Ce modèle d'exploitation agricole affecté au SPOL HM a le potentiel de dégager **un revenu par actif de 20 830 €/an**, ce qui équivaut à 1,1 smic brut par actif et par an.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DU CAS TYPE SPOL HM

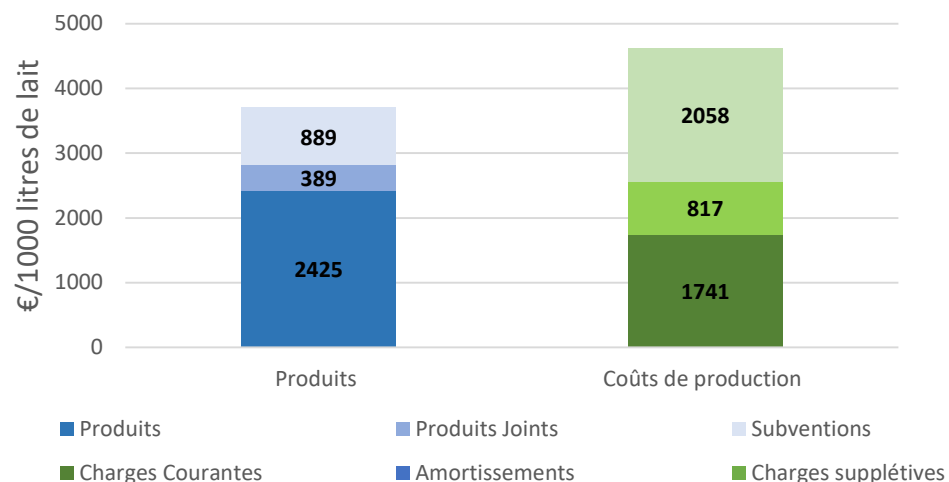


*EBE = Excédent Brut d'Exploitation et RCAI = Revenu Courant Avant Impôts



COÛTS DE PRODUCTION DU LAIT DE BREBIS

COÛTS DE PRODUCTION - LAIT DE BREBIS - CAS TYPE SPOLHM



	POSTES DE CHARGES	€/1000 litres
CHARGES SUPPLÉTIVES	Foncier et capital	12
	Travail	2046
AMORTISSEMENTS	Mécanisation et matériel	724
	Bâtiments et installations	73
	Foncier et capital	21
CHARGES COURANTES	Achats aliments	811
	Approvisionnement des surfaces	23
	Frais d'élevage	385
	Mécanisation et matériel	141
	Bâtiments et installations	127
	Frais divers de gestion	136
	Foncier et capital	119
	Travail	0

La méthode de calcul des coûts de production mobilisée regroupe les postes de charges en trois grands groupes :

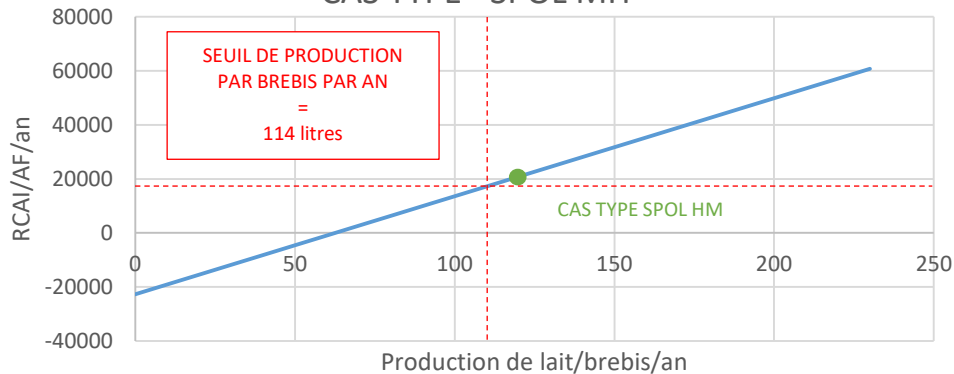
- **Les charges courantes** : ou « l'ensemble des charges de l'année donnant lieu à des flux monétaires sur l'exercice. » ;
- **Les amortissements** : ou « l'ensemble des charges calculées prenant en compte l'impact comptable d'une charge constatée à un instant t et répartie sur plusieurs années d'exercice afin de tenir compte de la durée d'exploitation de l'équipement. »
- **Les charges supplétives** : « Ces charges couvrent la rémunération des facteurs de production mis à disposition par l'exploitant (terre, capitaux, travail, etc.). C'est le résultat d'exploitation qui permet (ou pas) de les rémunérer ». Ce sont des charges extracomptables.

[Source : RMT économie des filières animales, coûts de production, 2013]

D'après ce modèle, les prix qui permettraient de couvrir entièrement les coûts de production du lait (**prix de revient** = total coûts de production – produits joints et subventions) sont de 4,83 €/l pour le lait de brebis transformé et de 1,84 €/l pour le lait livré (système mixte à 50%-50%). Ainsi, les deux actifs familiaux présentés dans ce modèle pourraient se rémunérer à hauteur de deux smic bruts grâce à la commercialisation du lait. Toutefois, dans le cas présent, la rémunération permise par 1000 litres de lait s'élève à 1133 € pour deux AF au lieu de 2046 €/1000l pour atteindre deux smic bruts par AF.



REVENU PAR ACTIF EN FONCTION DE LA PRODUCTION DE LAIT PAR BREBIS CAS TYPE - SPOL MH



VARIABILITÉ DES RENDEMENTS DE LAIT

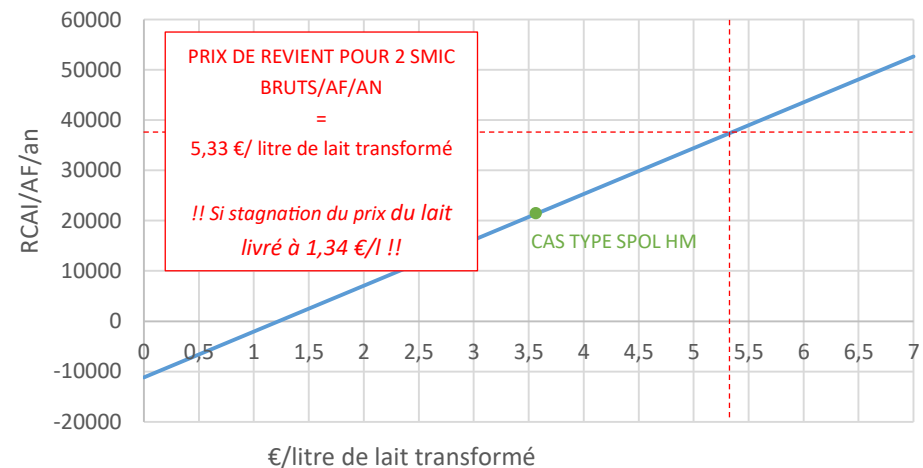
Le seuil de production par brebis traite par an est de 114 litres pour 304 brebis à la traite. En dessous de ce seuil, un actif familial dégagera moins d'un smic brut par an. En effet, **une variation de 1 litre de lait** sur la moyenne annuelle de production par brebis entraîne **une variation de 362,9 € du RCAI/AF/an**.

VARIABILITÉ DU PRIX DU LAIT TRANSFORMÉ

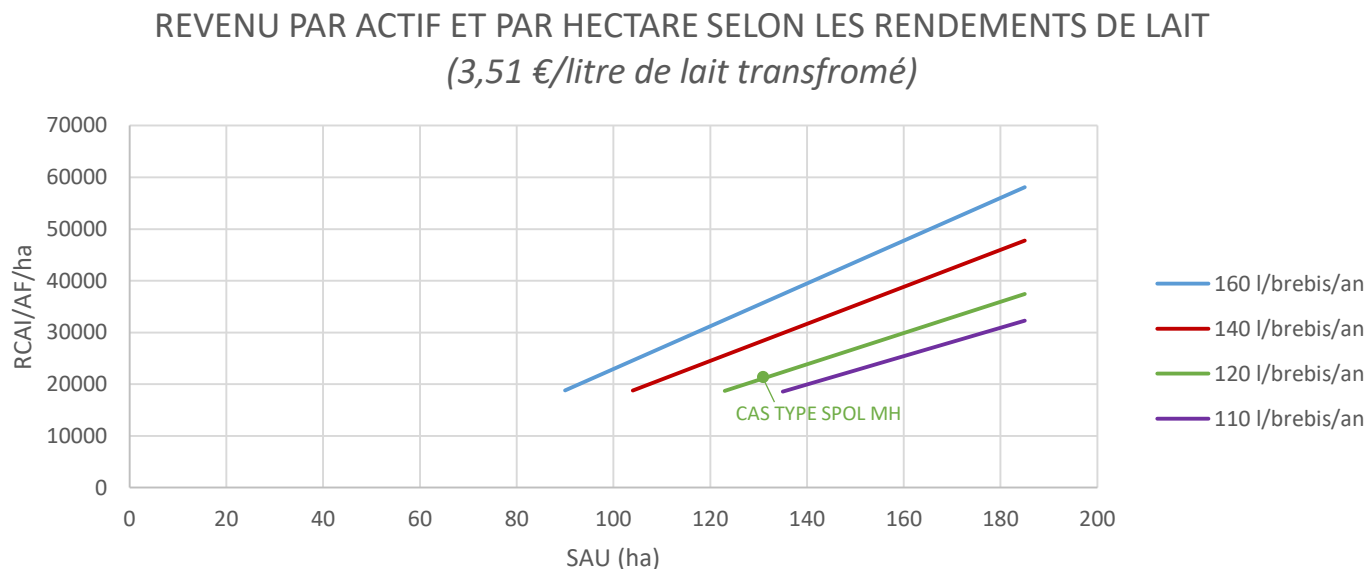
La forte variabilité de valorisation du lait transformé en Corse dépend de la localisation des EA, des opportunités de commercialisation et des types de produits transformés. Par conséquent, il est nécessaire de modéliser l'impact du prix du lait transformé sur le résultat économique des exploitations agricoles appartenant à ce système de production.

Ainsi, d'après le graphique ci-contre **une variation de 10 centimes du prix du lait transformé** entraîne dans le cas présent **une variation de 912 € sur le Revenu Courant Avant Impôts par actif et par an**.

VARIATION DU REVENU SELON LE PRIX DU LITRE DE LAIT TRANSFORMÉ (120 l/brebis/an)



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU SPOLHM



Le résultat économique des exploitations agricoles attribuables au SPOLHM (50/50) se situe autour des courbes de tendance présentées ci-dessus.

Pour un même nombre d'Homme-jour disponible par an (2AF), un même chargement (3.1 animaux/ha) et selon la superficie exploitée et la production par brebis traite, les résultats économiques sont variables. Le seuil maximal théorique étant de 3,1 smic bruts/AF/an pour un rendement moyen de 160 litres/brebis/an et pour une surface de 185 ha (équivalent à 435 brebis à la traite) à condition que chaque actif familial puisse absorber 365 H_j de travail par an.

Afin que les exploitations agricoles de ce système de production conservent une moyenne de production annuelle par brebis nécessaire pour sécuriser leur revenu à plus d'un smic brut/AF/an, la SAU minimum à exploiter est de 135 ha pour un rendement minimum de 110 l/brebis/an.



BILAN DES PERFORMANCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES SPOL MH

Les données technico-économiques présentées ci-dessous sont une estimation des seuils minimum à ne pas franchir pour que les exploitants du SPOL HM puissent dégager plus d'un smic brut par actif par an.

PRIX lait transformé
(€/l)

	VAB/ha	VAB/Hj	%SUB - EBE	RCAI/AF/an	SMIC brut annuel	RCAI/AF/h	SMIC but horaire	Production annuelle minimum par brebis traite (pour 304 BT et 130 ha)	SAU minimum (Chgmt 3.1 animaux/ha et 110 l/brebis/an)	Brebis à la traite (BT) minimum (pour 120 l/brebis/an et 130 ha)
3.51*	408	103.66	43	20 830	1.1	11.6	1.13	114 l/brebis/an	135 ha	286 brebis traites
4.675**	572	148.22	33.44	31 455	1.7	17.53	1.7	92 l/brebis/an	106 ha	223 brebis traites
4.713***	578	149.6	33.2	31 802	1.7	17.72	1.72	91 l/brebis/an	105 ha	222 brebis traites

Les résultats économiques présentés ci-dessus sont calculés selon un même chargement (3,1 animaux par brebis), une même SAU (130 ha), une même production annuelle par brebis traite (120 litres), et une même quantité de main d'œuvre (2AF).

*Issu des données SIEOL capitalisées par l'IDELE

** Issu des données d'enquêtes – 5% Brocciu / 95% Tomme

*** Issu des données d'enquêtes – 5% Brocciu / 20% Tomme / 55% Fromage frais / 20% Fromage affiné



ÉTUDE RÉALISÉE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE HAUTE-CORSE :

Luc MARTIN, chargé de mission économique
06 11 39 49 99
luc.martin@haute-corse.chambagri.fr

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Jean-Pierre OTTAVIANI, chef du pôle élevage, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Cyril LUCIANI et l'équipe de technicien.ne.s des chambres départementales d'agriculture de Haute-Corse et de Corse du Sud en élevages ovins ;

Alizée CONVENTI, chargée de mission alimentation brebis, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Philippe TEINTURIER, coordinateur du schéma de sélection (race corse) C.O.R.S.I.A ;

Priscila OLIVEIRA MARTINS, conseillère fourrages et céréales, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Matthieu CALENDINI, chargé de projet installation et conseiller économique, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Jean-Christophe PAOLI, chercheur INRAe LRDE.

Avec le soutien de l'ODARC

Chambre d'agriculture de Haute-Corse
Route du stade
20215 VESCOVATO
Tél. : 04 95 32 84 40